

AI Index: PRE 01/045/2009  
30 January 2009

## **Ouganda. Une organisation internationale ne doit pas aider un fugitif à échapper à la justice**

Amnesty International a sévèrement critiqué ce 30 janvier 2009 l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour avoir accepté de faciliter le transfert d'un haut dirigeant de l'Armée de résistance du Seigneur vers l'Ouganda, au lieu de le remettre à la Cour pénale internationale (CPI).

Selon certaines informations, Okot Odhiambo a assuré aux autorités ougandaises qu'il se rendrait en échange d'une amnistie. L'OIM a accepté de favoriser ce transfert.

*« Nous sommes extrêmement surpris qu'une organisation comme l'OIM envisage d'aider un criminel de guerre présumé à échapper à la justice, a déclaré Christopher Keith Hall, conseiller juridique d'Amnesty International.*

*« Si l'OIM donne suite à ce transfert, cela constituerait une entrave à la justice. »*

Décerné par la CPI le 8 juillet 2005, le mandat d'arrêt contre Okot Odhiambo établit 10 chefs d'accusation pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, notamment des meurtres, la réduction en esclavage et le recrutement d'enfants soldats.

Amnesty International a exhorté l'OIM à contribuer à ce qu'Okot Odhiambo soit remis à la CPI dès que possible.

Les membres de l'Armée de résistance du Seigneur sont responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis durant le conflit qui les a opposés pendant vingt ans au gouvernement ougandais.